



Peut-on interdire de fumer devant une école primaire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 11 septembre 2017

Bonjour,

j aimerais savoir s'il est possible d interdire de fumer devant une école primaire (devant le portail) car depuis la loi vigipirate les parents se massent devant l'entrée et, bien sûr, certains avec leurs cigarettes à la main.

Réponse :

Le chef d'établissement peut mener une campagne de sensibilisation en ce sens auprès des parents, mais le trottoir fait partie de la voie publique et à ce titre, le maire par ses pouvoirs de police est responsable de l'application de la réglementation. Il peut tout à fait prendre des arrêtés interdisant de fumer devant les établissements scolaires en invoquant, par exemple, la présence de mégots sur le sol. C'est ainsi que [le maire de Solesme](#) a pris une décision que nous vous invitons à parcourir.